

Notes sur le contrôle

Roland Geeraert

« Je pense que le futur analyste court un danger (...) lorsqu'il lui semble qu'il existe une coïncidence exacte entre les particularités du cas et la théorie. C'est ce que j'aimerais qualifier de fuite dans la terminologie la plus vaine, la plus éloignée de la réalité »
Th. REIK¹

« Un moine demanda quelle était la grande idée du bouddhisme. Le maître fit "khât". Le moine s'inclina. Le maître dit : "En voilà un qui se montre capable de soutenir la discussion" »
Entretiens de LIN-TSI

–(69)La grande idée du bouddhisme : c'est le type même de fausse question – abstraite et discursive – qui revient constamment dans les dialogues du Tch'an où elle sert de prétexte pour mettre à l'épreuve la réaction de l'interlocuteur et provoque inmanquablement le « khât », la bastonnade ou la gifle.

–« Khât » : c'est une éructation, procédé inimitable de la maïeutique tch'an ; Lin'Tsi passe pour en avoir été le virtuose le plus consommé, sinon l'inventeur. Ne vient-il pas de dire que, s'il était fidèle à ses principes, il n'ouvrirait pas la (70)bouche ? L'interlocuteur s'incline sans rien dire non plus.

*
* *

Introduire à la question de *l'analyse de contrôle* par un aphorisme zen (Tch'an) peut évidemment surprendre. Le rapport du maître à l'élève, tel qu'il y est décrit, est sans doute fort éloigné de la situation qui nous occupe où un analyste vient soumettre à un autre plus chevronné, plus expérimenté, plus sachant, telle ou telle question par rapport à laquelle il souhaiterait être rassuré.

¹Cité par O. Mannoni, in *Le divan de Procuste*, Paris, Denoël, 1987.

Je laisse ces termes dans une relative indécision, en tout cas pour le moment. Je tâcherai de les préciser dans la suite de mon propos.

Car, au fond, que vient chercher un analyste qui demande à être contrôlé dans sa pratique ? Et que peut répondre le contrôleur ?

C'est peut-être par rapport à ces questions que l'aphorisme zen m'est apparu moins éloigné qu'il n'y paraît au premier abord, de nos questions. Dans ce dialogue, l'élève reçoit pour toute réponse à sa fausse question un « khât », et est renvoyé de la sorte à sa propre suffisance². Mais qu'est-ce qu'une fausse question ? Et pourquoi est-ce le mot suffisance, voire auto-suffisance qui me vient à l'esprit.

L'exemple même de la fausse question me semble être reflétée dans cette situation – qui n'est pas rare, certainement au moins dans le début du contrôle – où l'analyste tente de venir vérifier – c'est-à-dire recevoir la caution, la garantie – combien sa théorie répond *parfaitement* à sa clinique, et combien en retour celle-ci illustre tout aussi adéquatement la théorie.

C'est-à-dire que vous avez là la démonstration de ce que peut-être une *clôture*, par rapport à laquelle, au reste, il n'y a peut-être plus qu'à la boucler !

Plus trace dans un tel scénario de la moindre *division* ! J'y reviens tout de suite. Safouan fait remarquer ceci :

« (que) *l'analyse de contrôle n'est pas un contrôle de l'analyste, mais de l'analyse elle-même : ce qui veut dire qu'elle est un lien qui permet à l'analyste en contrôle de prendre acte de ce qui, de ses interventions, constitue (71) un acte psychanalytique³ qui va dans le sens de défaire un refoulement, et, par là, de faire revenir l'analysant sur un certain aveuglement – comme elle peut-être aussi ce qui arrive assez souvent, le lieu où l'analyste peut prendre acte de l'insuffisance de son analyse.* »⁴

Insuffisance, par exemple, quant à la prise en compte de sa propre *division*. Comment dès lors « transmettre » cette expérience qui est au cœur même de l'expérience de l'analyse ?

« *Une mise en cause de la division du sujet de l'analysant est possible si l'analyste est quelqu'un qui est capable de témoigner d'un certain rapport à sa parole ; on pourrait dire à la limite pour témoigner de ce fait, que les silences des analystes ne font pas tous le même bruit. Je veux dire que le silence d'un analyste qui se tait ne fait pas le même "bruit" que le silence d'un analyste qui est tu parce que si un analyste est tu, je dirai que c'est parce qu'il obéit à une règle du jeu et que si c'est une règle du jeu qui préside au silence ou à la parole, est-ce qu'alors on est dans la dimension de l'analyse ?* »⁵

2En écrivant ce mot, me revient ce que Lacan écrivait dans *La situation de la psychanalyse en 1956*, à propos des « Petit-Souliers », des « Bien-nécessaires », des « Suffisances » et des « Béatitudes ». Il faudrait que j'aille le relire.

3Je souligne car justement un *acte* ne se soutient d'aucune garantie, je dirais qu'un acte est « performatif » dans le sens où il modifie radicalement la nature des sujets en présence, il faut relier ici *acte et énonciation*.

4M. SAFOUAN, *Jacques Lacan et la question de la formation des analystes*, Paris, Seuil, 1983.

5A. DIDIER-WEILL, « Du contrôle et du s'autoriser », in *Lettres de l'EFB*, n° 16. Je souligne.

Autrement dit, c'est le rapport à sa parole qui définit la *responsabilité de l'analyste*. Celle-ci repose sur une distinction que Lacan introduit dans « les variantes de la cure type » entre deux vérités : celle de la parole et celle du discours.

« C'est que la parole s'articule dans un discours qui veut dire quelque chose et ce veut dire dit assez qu'il ne le dit pas. Plus exactement, ce veut dire est à double entente, et il appartient à l'auditeur que ce soit l'une ou l'autre : soit ce que le parleur veut lui dire par le discours qu'il lui adresse, soit ce que le discours lui apprend de la condition de parleur.

C'est ainsi qu'il est loisible à l'auditeur de considérer comme menteur celui qui lui adresse pourtant un discours vrai : "Pourquoi me dis-tu que tu vas à Cracovie..., etc. ?" »

En d'autres termes, c'est de l'auditeur que dépend la réponse à la question : qui parle ?

Et c'est là que réside la responsabilité de l'analyste : *« C'est lui, en somme, qui, comme auditeur ou comme entre deux, fonde le sujet qui s'adresse à lui »*⁶.

*
* *

(72) Reprenant ces questions, je repensais au séminaire de Lacan sur *Les Formations de l'inconscient* (1957-1958). Dans sa leçon du 20-11-57, il s'interroge : *« La question du Sujet, qu'est-ce que cela veut dire ? »*, et fonde sa réponse sur la distinction, l'opposition qu'il établit entre *« le dire du présent et le présent du dire »*.

Je pense que c'est une formule qui recoupe ces autres oppositions plus connues : énoncés - énonciations, et peut-être parole vide - parole pleine.

Le présent du dire est sans doute à prendre au sens fort : dans le présent – mais aussi bien à entendre comme dans l'expression « faire un présent » – le sujet se fonde de son dire, bien plus qu'il ne s'indique dans son dit.

Lacan formule cette opposition à partir d'un trait d'esprit, le plus court, dit-il, qu'il connaisse :

« Une jeune fille en puissance à laquelle nous pourrions donner toutes les qualités de la véritable éducation, celle qui consiste à ne pas employer les gros mots, mais à les connaître, à sa première surprise-party est invitée par un godelureau qui lui dit au bout d'un moment d'énoncé et de silence, dans une danse au reste imparfaite : "Vous avez vu mademoiselle que je suis comte". "At", répond-elle simplement. »

Réponse que j'apparenterais pour ma part à l'*idéal* de l'interprétation.

*« Le désir de l'analyste, on ne saurait l'envisager que comme une nouvelle formation de l'inconscient ; c'est même là le sens le plus authentique de la "formation" de l'analyste. »*⁷

*
* *

6M. SAFOUAN, *Jacques Lacan et la question de la formation des analyste*, op. cit.

7Ibidem.

La place dans l'Ecole – ou l'Association.

Dans la Note adjointe à l'Acte de Fondation (21-06-1964), reprise dans l'Annuaire de l'EFPP – je dispose de celui de 1975 –, Lacan précise, §4, :

« (...) Car l'Ecole, à quelque moment que le sujet entre en analyse, a à mettre ce fait en balance avec la responsabilité qu'elle peut décliner de ses conséquences.

Il est constant que la psychanalyse ait des effets sur toute pratique du sujet qui s'y engage. Quand cette pratique procède, si peu que ce soit d'effets psychanalytiques, il se trouve les engendrer au lieu où il a à les reconnaître.

Comment ne pas voir que le contrôle s'impose dès le moment de ces effets, et d'abord pour en protéger celui qui y vient en position de patient.

(...) C'est pourquoi elle assurera les contrôles qui conviennent à la situation de chacun en faisant face à une réalité dont fait partie l'accord de l'analyste (...). »⁸

8J. LACAN, « Note adjointe », *Annuaire EFP*, 1975. Je souligne.